FOIRE AUX QUESTIONS

1. Suite aux annonces

Suite aux annonces gouvernementales du 28/10, nous sommes contraints de fermer l'ensemble de nos domaines à partir du 2 novembre jusqu'au 30 novembre inclus. Ainsi, nos parcs Les Bois Francs, Le Lac d'Ailette, Le Bois aux Daims, Les Trois Forêts, Les Hauts de Bruyères ainsi que Villages Nature ® Paris sont concernés par ces nouvelles restrictions.

Tous les visiteurs des parcs sont priés de quitter le parc le 1er novembre avant midi. Pour les clients ayant une arrivée prévue sur le week-end du 30/10, ils sont priés de ne pas se rendre sur parc. En effet, nous ne serons plus en mesure d'accueillir des clients à partir du 30/10.
Les mesures s'appliquent pour l'ensemble de nos domaines français jusqu'au 30 novembre inclus.

Nous informerons nos hôtes par SMS et/ou e-mail en leur proposant une solution appropriée.

Nous attendons de nombreux appels dans les prochains jours, nous faisons de notre mieux pour répondre à toutes vos demandes dans les meilleurs délais. Nous vous remercions par avance de votre patience et de votre compréhension.

2. Quelles sont les conditions générales de mon bon digital ?

Vous pouvez utiliser votre bon digital sur notre site web à l'étape du paiement de votre réservation ou en contactant notre Service Clients.

Le bon vous est adressé par centerparcsvoucher.fr@groupepvcp.com à l'adresse mail que vous avez utilisée pour effectuer votre réservation. N'hésitez pas à regarder dans vos courriers indésirables.

Les e-mails envoyés par cette adresse sont générés automatiquement. Merci de ne pas répondre ou écrire à cette adresse mail. Tous les e-mails envoyés sur cette adresse mail ne seront pas traités.

Tous nos codes sont en majuscules, par exemple : FIYZGLKTDHZ4GJDJVZ1E = fiyzglktdhz4gjdjvz1e. Attention de ne pas confondre la lettre O avec le chiffre 0 par exemple.

Si vous utilisez votre bon digital pour réserver sur notre site et que le montant de celui-ci est supérieur au montant de votre séjour, le solde de votre bon reste disponible sous la même référence.

Vous pourrez alors solder votre séjour en contactant notre service client ou réserver un second séjour via notre site Web.

Si vous n'utilisez pas votre bon pour l'achat d'un séjour sur notre site web, vous pourrez l'utiliser sur votre espace My CP pour solder le paiement du séjour et réserver des services et forfaits.
A ce jour, vous ne pouvez pas utiliser le même bon pour plusieurs paiements sur votre espace.

3. Comment annuler ou modifier son séjour ?

Pour toutes les demandes d'annulation ou de modification d'un séjour, veuillez contacter notre service client par téléphone.

Pour les clients concernés par les fermetures de nos domaines français du 2 au 30 novembre inclus, nous les informerons par SMS et/ou e-mail en leur proposant une solution appropriée. Nous attendons de nombreux appels dans les prochains jours, nous faisons de notre mieux pour répondre à toutes vos demandes dans les meilleurs délais. Nous vous remercions par avance de votre patience et de votre compréhension.